



MAIRIE



Lit-et-Mixe

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 04 décembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS : Mme MJ.RUSKONE M.D.DUFAU -Mme I.LESBATS – M. S.LABAT- Mme L.LESBATS – Mme S.CHAMPILOU- Mme V. DOUET- Mme I. DUPONT- M. C.VIGNEAU- M. G.VILLENAVE – M. F.PEHAU - M.T.DEVERT- M.S.GILBERT- - Mme C.GUILLET- Mme E.TROUILLET- M. T. LAMARQUE - C.LACOSTE- M. F.PEHAU

ABSENT : M. J. WATIER.

Mme Sabine CHAMPILOU est élue secrétaire de séance

Membres en exercice : 19 Présents : 18

OBJET : Déclassement de la voie communale dénommée « rue des Peupliers » et intégration des parcelles dans le domaine privé de la commune.

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

Vu l'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales ;

Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée à une décision administrative portant déclassement du bien ;

Vu le projet de déclassement de la voirie communale dénommée « rue des Peupliers », en vue de son classement dans le domaine privé de la commune ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 52/2022 en date du 12 décembre 2022 approuvant le projet de déclassement de la voie communale et décidant du lancement d'une enquête publique ;

Vu l'arrêté de M. le Maire n°10/2023 en date du 1^{er} février 2023 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement de la voie communale ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur et son avis favorable ;

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 février 2023 au 13 mars 2023 inclus, n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause le déclassement ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Daniel DUFAU, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à ;

- Le déclassement de la rue des Peupliers se situant au droit des parcelles AB 1038,1039, 1170, 1190 à 1195, constituant la voie publique dénommée « Rue des Peupliers » pour une superficie de 2217m².
- L'incorporation des dites parcelles dans le domaine privé de la commune.
- De mettre à jour le tableau de classement des voies communales
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire.

Gérard NAPIAS

La secrétaire de séance

Sabine CHAMPILOU

